

RÉGION

- Lycées
- Des compétences de développement économique

PEUT TRANSFÉRER

ÉTAT

- Aides à la pierre pour les logements sociaux
- Garantie du droit à un logement décent

PEUT DÉLÉGUER

DÉPARTEMENT

- Des compétences sociales
- Tourisme, culture, équipements sportifs
- Collèges
- Routes départementales
- Transport inter-urbain

TRANSFÈRE OU DÉLÈGUE
AU MOINS 3 GROUPES
DE COMPÉTENCES

MÉTROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Réunit des compétences transférées par les communes dans les domaines suivants :

- Développement et aménagement économique, social et culturel
- Aménagement de l'espace métropolitain
- Politique locale de l'habitat
- Politique de la ville
- Gestion des services d'intérêt collectif
- Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie

Parmi celles-ci, peut déléguer l'exercice des compétences opérationnelles de proximité aux conseils de territoire

TRANSFÈRENT

COMMUNES

- Compétences déjà transférées aux 6 EPCI au 31 décembre 2015
- À compter du 1^{er} janvier 2018 : autres compétences obligatoires de la métropole